

## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 9 juillet 2019 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### Résolution 2019-07-250

#### Procès-verbaux des 11 et 28 juin 2019 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 11 et 28 juin 2019 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances des 11 et 28 juin 2019 soient et sont adoptés tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-251

#### Approbation des comptes payés, payables et recevables

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 53 032 à 53 050	246 488,43 \$
53 157 à 53 215	
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 53 222 à 53 326	274 270,86 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Compte n <sup>o</sup> 9FD000062	7 026,08 \$

Adoptée à l'unanimité

## Première période de questions

### Résolution 2019-07-252

#### Dépôt de document

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé la proposition suivante :

- Installation de glissières suite aux travaux de remplacement de ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord, par Entreprise Ployard 2000 inc. de l'Avenir pour le prix de 6 039,96 \$ plus les taxes.

## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

### Résolution 2019-07-253

#### Maire suppléant / Nomination

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** que M. Jacques Bienvenue, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 9 juillet au 13 août 2019 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu** que M. Jacques Bienvenue, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-254

#### Résolution n° 2019-06-238 concernant l'AO / 2017-10-392 – Réfection d'un ponceau sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Annulation

---

**Considérant** que le paiement a déjà été autorisé par la résolution n° 2018-12-419;

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'annuler la résolution n° 2019-06-238 ainsi que le paiement y correspondant, et ce, à toute fin que de droit.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-255

#### Offre de services pour recouvrement potentiel relatif aux taxes à la consommation / Octroi d'un mandat

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'octroyer un mandat de recouvrement relatif aux taxes à la consommation à la firme Consultaxe de Longueuil pour le prix de 35 % calculé en fonction des sommes qui seront obtenues après des autorités fiscales et / ou des fournisseurs, et ce pour les années financières admissibles incluant celle en cours, le tout tel qu'il appert de l'offre de services reçue le 25 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-256

#### Office municipal d'habitation de Saint-Césaire (OMH) – États financiers révisés 2016 – Déficit d'exploitation / Approbation

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'approuver les états financiers révisés 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire (OMH) datés du 4 juin 2019 pour l'année financière 2016, lesquels états n'ont aucun impact sur le budget de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 juillet 2019

**Résolution 2019-07-257**

**Régie d'assainissement des eaux usées / Renouvellement du bail et du service de déneigement 2019-2020**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, que le coût du service de déneigement pour les voies d'accès et aires de stationnement de la station d'épuration et des postes de pompage soit fixé à 5 970 \$ pour la saison 2019-2020;

**Il est également résolu** qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l'Hôtel de Ville, soit fixé à 322 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-07-258**

**Fondation santé pour la vie – Campagne annuelle de financement / Autorisation**

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser un don corporatif d'une somme de 500 \$ à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville pour l'achat de deux moniteurs portatifs pour le service de cardiologie de l'hôpital du Haut-Richelieu de Saint-Jean-sur-Richelieu suite à leur demande datée du 10 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-07-259**

**Panneaux de signalisation pour la traverse piétonnière route 112 / Acquisition**

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser l'acquisition de deux (2) panneaux de signalisation pour la traverse piétonnière sur la route 112, à l'intersection de la rue Bouthillier, auprès de Signalisation Kalitec inc. de Laval pour le prix de 8 195,70 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 37657 datée du 20 juin 2019. Le tout conditionnellement à ce que les normes de cet équipement soient autorisées par le MTQ.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-07-260**

**Appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'habits de protection pour le combat du feu / Autorisation**

---

**Considérant** que la Ville a procédé par invitation à soumissionner IS / 2019-06-232 – Acquisition d'habits de protection pour le combat du feu auprès de 4 fournisseurs et qu'aucune soumission n'a été déposée;

**Considérant** qu'il y a lieu de retourner en appel d'offres sur invitation avec un devis révisé;

**Séance ordinaire du 9 juillet 2019**

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser la retransmission d'un appel d'offres sur invitation avec un devis révisé n° IS / 2019-07 260 pour l'acquisition d'habits de protection pour le combat du feu;

**Et que** l'invitation à soumissionner IS / 2019-06-232 soit annulée à toute fin que de droit.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-07-261**

**Offre de services pour la sécurité des événements culturels publics dans la saison estivale 2018 / Octroi d'un mandat**

---

**Considérant** la recommandation conjointe de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie et de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'accepter l'offre de services de la compagnie GI sécurité patrouille inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la fourniture d'agents de sécurité lors des festivités de la Fête familiale célébrée le samedi 18 août prochain pour le prix estimé de 1 056 \$ plus les taxes, et celle de Halte en Fête célébrée le samedi 24 août prochain pour le prix estimé de 2 544 \$ plus les taxes, tel qu'il appert des offres de services de juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-07-262**

**Démission aux postes de brigadière scolaire et de préposée à l'entretien / Acceptation**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'accepter la démission de M<sup>me</sup> Isabelle Genest aux postes de brigadière scolaire et de préposée à l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville, laquelle est effective le 21 juin 2019, tel qu'il appert dans la lettre datée du 21 juin 2019. Le Conseil municipal remercie M<sup>me</sup> Genest pour ses années de services au sein de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-07-263**

**Offre de services - Procureur de la Cour municipale de Saint-Césaire / Octroi d'un mandat**

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** de mandater M<sup>e</sup> Jocelyn Bélisle, avocat de Waterloo, à titre de procureur de la poursuite pour la Cour municipale de Saint-Césaire, pour une somme forfaitaire de 550 \$ plus les taxes par séance, incluant

## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

les frais de déplacements, tel que décrit à l'offre de services datée du 5 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-264

#### **AO / 2019-03-120 – Acquisition et installation d'un groupe électrogène au Complexe sportif de la Ville de Saint-Césaire / Adjudication**

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres public AO / 2019-03-120 – Acquisition et installation d'un groupe électrogène au Complexe sportif qui devient le Centre d'hébergement lors du déploiement des mesures d'urgence de la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** la réception d'une seule soumission et l'ouverture de celle-ci le 27 juin 2019, comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes	Prix sans taxes
Drumco Énergie Inc. Drummondville	88 685,36 \$	77 134,48 \$

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'adjuger le contrat AO / 2019-03-120 – Acquisition et installation d'un groupe électrogène au Complexe sportif de la Ville de Saint-Césaire au seul soumissionnaire Drumco Énergie inc. de Drummondville pour le prix de 77 134,48 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de sa soumission conforme datée du 26 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-265

#### **IS / 2019-01-036 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord, au nord de l'A-10 – Ordre de changement n° 1 / Autorisation**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser l'ordre de changement n° 1 comme suit :

- prolongement du ponceau latéral de 375 mm de diamètre en béton, du côté est ainsi que le remplissage de la cavité du côté aval du gros ponceau avec de la pierre MG-112,

le tout pour le prix de 5 002,93 \$ plus les taxes dans le contrat de l'adjudicataire Gestion Dexsen inc, n° IS / 2019-01-036 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord, au nord de l'A-10, tel qu'il appert dans le formulaire d'ordre de changement daté du 10 juin 2019;

**Il est résolu également** que la chef d'équipe du service des Travaux publics, M<sup>me</sup> Dominique Arpin, soit et est autorisée à signer l'ordre de changement n° 1 dans la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 juillet 2019

**Résolution 2019-07-266**

**IS / 2019-01-036 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord, au nord de l'A-10 – Décompte progressif n° 1 / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation de paiement du décompte progressif n° 1 de la firme d'ingénieurs Shellex Infrastructures pour le contrat IS / 2019-01-036 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord, au nord de l'A-10;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 auprès de l'adjudicataire, Gestion Dexsen inc, d'une somme de 72 371,66 \$ plus les taxes incluant la retenue contractuelle de 10%, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 21 juin 2019;

Que la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 1 pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-07-267**

**AO / 2018-02-047A Stabilisation du talus Haut-de-la-Rivière Sud - Décompte progressif n° 3 / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation de paiement du décompte progressif n° 3 de la firme d'ingénieurs Shellex Infrastructures pour le contrat AO / 2018-02-047A – Stabilisation du talus Haut-de-la-Rivière Sud;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 auprès de l'adjudicataire, Les Entreprises Michaudville inc. d'une somme de 237 534,11 \$ plus les taxes incluant la retenue contractuelle de 5 %, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 4 juillet 2019;

Que la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 3 pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-07-268**

**AO / 2018-02-046 Renouvellement de conduites TECQ 2014-2018 – Ordre de changement n° 46 / Autorisation**

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser l'ordre de changement n° 46 comme suit :

## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

- ajustement du prix du bitume selon la variation entre prix à la soumission (19 avril 2018) et ceux au moment de la réalisation des travaux, soit la mise en place de la couche de surface,

le tout pour le prix de 8 821,19 \$ plus les taxes, dans le contrat de l'adjudicataire Bertrand Ostiguy inc. n° AO / 2018-02-046 – Renouvellement de conduites TECQ 2014-2018 tel qu'il appert dans l'ordre de changement daté du 10 juin 2019;

**Il est résolu également** que la chef d'équipe du service des Travaux publics, M<sup>me</sup> Dominique Arpin, soit et est autorisée à signer l'ordre de changement n° 46, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-269

#### **AO / 2018-02-046 Renouvellement de conduites TECQ 2014-2018 – Décompte progressif n° 6 / Autorisation**

**Considérant** la recommandation de paiement du décompte progressif n° 6 de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2018-02-046 – Renouvellement de conduites TECQ 2014-2018;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 6 auprès de l'adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc. d'une somme de 116 550,44 \$ plus les taxes incluant la retenue contractuelle de 10 %, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 4 juillet 2019;

Que la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 6 pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-270

#### **Avis de motion pour règlement n° 91-2005-02 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme n° 91-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé**

Avis de motion est donné par M<sup>me</sup> Joanie Généreux, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 91-2005-02 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme n° 91-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé.

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville suite à l'adoption de son règlement d'amendement n° 307-18 modifiant son règlement n° 195-04 sur le SADR.

## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du projet de règlement n° 91-2005-02 est déposée et des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

### Résolution 2019-07-271

#### **Projet du règlement n° 91-2005-02 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme n° 91-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement n° 91-2005-02 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies ont été mises à la disposition du public;

**Considérant** que ce projet de règlement d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville suite à l'adoption de son règlement d'amendement n° 307-18 modifiant son règlement n° 195-04 sur le SADR;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'adopter le projet de règlement intitulé : «règlement n° 91-2005-02 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme n° 91-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 et amendements de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé»;

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au mardi 13 août 2019 à compter de 19 h 30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-272

#### **Avis de motion pour règlement n° 92-2005-70 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé**

---

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 92-2005-70 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 et amendements de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé.

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville suite à l'adoption de son règlement d'amendement n° 307-18 modifiant son règlement n° 195-04 sur le SADR.



## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du projet de règlement n° 92-2005-70 est déposée et des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

### Résolution 2019-07-273

#### **Projet du règlement n° 92-2005-70 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement n° 92-2005-70 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies ont été mises à la disposition du public;

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville suite à l'adoption de son règlement d'amendement n° 307-18 modifiant son règlement n° 195-04 sur le SADR;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'adopter le projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-70 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 et amendements de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé»;

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au mardi 13 août 2019 à compter de 19 h 30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-274

#### **Avis de motion pour règlement n° 95-2005-06 modifiant le règlement des Permis et certificats n° 95-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé**

---

Avis de motion est donné par M. Jacques Bienvenue, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 95-2005-06 modifiant le règlement des Permis et certificats n° 95-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le schéma d'aménagement révisé.

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville suite à l'adoption de son règlement d'amendement n° 307-18 modifiant son règlement n° 195-04 sur le SADR.

## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du projet de règlement n° 95-2005-70 est déposée et des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

### Résolution 2019-07-275

#### **Projet du règlement n° 95-2005-06 modifiant le règlement des Permis et certificats n° 95-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement révisé / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement n° 95-2005-06 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies ont été mises à la disposition du public;

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville suite à l'adoption de son règlement d'amendement n° 307-18 modifiant son règlement n° 195-04 sur le SADR;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Géréux**

**Et résolu** d'adopter le projet de règlement intitulé : «règlement n° 95-2005-06 modifiant le règlement des Permis et certificats n° 95-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le schéma d'aménagement révisé.»;

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au mardi 13 août 2019 à compter de 19 h 30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-276

#### **PIIA-14-2019 par M. Étienne Poitras, représentant Habitations 360, mandataire pour la propriétaire, Gestion Gilbert Côté inc., sur les lots projetés n<sup>os</sup> 6 170 221 et 6 170 222 situés à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon / Autorisation sous conditions**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Étienne Poitras, représentant Habitations 360, mandataire pour la propriétaire, Gestion Gilbert Côté inc., concernant la construction de deux (2) bâtiments multifamiliaux de 6 logements chacun au coin de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon, dans la zone n°127 sur les lots projetés n<sup>os</sup> 6 170 221 et 6 170 222 du cadastre du Québec.

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet de PIIA-14-2019 présenté lors de leur réunion tenue le 27 juin 2019, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence,**

## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

### Il est proposé par Gilbert Viens

**Et résolu** que le Conseil municipal approuve, le PIIA-14-2019 présenté par M. Étienne Poitras, représentant Habitations 360, mandataire pour la propriétaire, Gestion Gilbert Côté inc., concernant le projet la construction de deux (2) bâtiments multifamiliaux de 6 logements chacun à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon, dans la zone n° 127 sur les lots projetés n<sup>os</sup> 6 170 221 et 6 170 222 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

1. Appliquer un matériau de recouvrement de couleur blanche pour les fascias et soffites des pignons, pour les galeries et leur poutres portantes, de même que pour les garde-corps;
2. Modifier le pignon central de manière à produire un pignon inversé identique aux deux autres pignons, aménagé aux extrémités de la façade principale.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-277

#### **PIIA-15-2019 par M<sup>me</sup> Geneviève Daigle, mandataire pour la propriétaire, M<sup>me</sup> Francyn Paquette, lot n° 1 592 134 situé au 2110 route 112 / Non-autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-15-2019) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M<sup>me</sup> Geneviève Daigle, mandataire pour M<sup>me</sup> Francyn Paquette, propriétaire, concernant le projet d'une nouvelle enseigne commerciale dans la zone n° 203, sur le lot n° 1 592 134 du cadastre du Québec, situé au 2110, route 112;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet de PIIA-15-2019 présenté lors de leur réunion tenue le 27 juin 2019, ne respecte pas les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence,**

### Il est proposé par Denis Chagnon

**Et résolu** que le Conseil municipal refuse, tel que déposé, le PIIA-15-2019 présenté par M<sup>me</sup> Geneviève Daigle, mandataire, pour M<sup>me</sup> Francyn Paquette, propriétaire, concernant le projet d'une nouvelle enseigne commerciale dans la zone n° 203, sur le lot n° 1 592 134 du cadastre du Québec, situé au 2110, route 112;

Le Conseil municipal suggère au requérant de présenter une nouvelle demande au CCU en modifiant la couleur de fond, le style et la police de l'enseigne, de manière à respecter les caractéristiques et la signature graphique du commerce associé.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-278

#### **Poste de superviseur aquatique / Permanence**

**Considérant** que M<sup>me</sup> Noura Yahya a été embauchée le 7 janvier 2019 au poste de superviseur aquatique et que sa période de probation est maintenant terminée;

## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

**Considérant** la recommandation de la responsable aquatique, M<sup>me</sup> Chantal Brodeur;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'accorder la permanence à M<sup>me</sup> Noura Yahya au poste de superviseur aquatique, à compter du 7 juillet 2019 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-279

#### Remplacement d'un traceur pour le marquage des terrains sportifs / Acquisition

---

**Il est proposé par**

**Et résolu** de procéder à l'achat d'un traceur pour le marquage des terrains sportifs auprès de Distribution sports Loisirs inc. de Québec pour le prix de 3 240 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 45843 datée du 5 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-280

#### Tonte des pelouses des terrains sportifs de l'école PGO / Entérinement

---

**Considérant** que la Commission scolaire des Hautes-Rivières (CSHR) assure les frais liés à une tonte hebdomadaire pour les terrains sportifs situés à l'école Paul-Germain-Ostiguy (PGO);

**Considérant** que cette tonte est exécutée par un entrepreneur mandaté par la Ville;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'entériner l'octroi d'un contrat de la tonte des pelouses des terrains sportifs de l'école PGO pour la saison 2019 à Les Pelouses G.S. de Saint-Césaire pour la somme forfaitaire de 7 500 \$ plus les taxes à raison de 3 versements de 2 500 \$ plus les taxes;

**Également résolu** de refacturer la CSHR pour le montant des tontes hebdomadaires pour les terrains sportifs à l'école PGO pour la saison estivale 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-07-281

#### Transmission d'un appel d'offres public pour les travaux d'un nouveau parement du garage municipal de l'Aréna / Autorisation

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

## Séance ordinaire du 9 juillet 2019

**Et résolu** d'autoriser la publication sur SÉAO de l'appel d'offres public AO / 2019-07-281 pour les travaux d'un nouveau parement du garage municipal de l'Aréna.

Adoptée à l'unanimité

## Affaires nouvelles

### Résolution 2019-07-282

#### Activité lors de la Fête nationale 2019 – Organisme Le Phare Enfants et Familles / Donation

---

**Considérant** que M. Yves Ducharme de Saint-Césaire a animé une activité pour les enfants lors de la Fête nationale 2019 et que celui-ci demande de faire une donation à l'organisme Le Phare Enfants et Familles au lieu de le rémunérer;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser une donation de 100 \$ à l'organisme en soins palliatifs pédiatriques, Le Phare Enfants et Familles de Montréal.

Adoptée à l'unanimité

## Correspondances

## Période de questions

## Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

### Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2019-07-251, 2019-07-252, 2019-07-255, 2019-07-258, 2019-07-259,  
2019-07-261, 2019-07-263, 2019-07-264, 2019-07-265, 2019-07-266,  
2019-07-267, 2019-07-268, 2019-07-269, 2019-07-278, 2019-07-,279  
2019-07-280, 2019-07-282.

---

Micheline Quilès  
Trésorière